



ÉCOLE INTERNATIONALE MONDORF-LES-BAINS

Informations relatives à la rentrée scolaire 2021/22

Correspondance par courriel

La plupart du courrier de la part de l'école sera envoyé par courrier électronique. Les parents sont donc invités à consulter régulièrement - au moins 2 fois par semaine - leur boîte de messagerie électronique e-mail (courriels).

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après les informations nécessaires en vue de la rentrée scolaire en septembre. Que nous vous prions de lire attentivement. Pour toute autre information, nous nous tenons à votre disposition.

En vous souhaitant de passer un excellent été et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

Cordialement

Camille Weyrich

Directeur

Contenu

Rentrée scolaire.....	3
Nouvelle nomenclature : le facilitateur.....	3
Premier jour de classe	3
Manuels scolaires	3
Fournitures scolaires	3
En général.....	3
En éducation artistique	3
Semaine d’initiation pour les S1.....	4
Généralités	4
Team-building au Moulin d’Altwies.....	4
Matinée iPad.....	4
Planification de l’année	5
Calendrier	5
Réunions avec les parents.....	5
Cours de natation	5
Activités périscolaires.....	6
Activités au secondaire.....	6
LASEL.....	6
Classes de neige.....	6
Subvention pour ménages à faible revenu.....	7
Règles en cas d’absences.....	8
Le jour même.....	8
Absence inférieure ou égale à 3 jours	8
Absence supérieure à 3 jours	8
Après 5 jours.....	8
Autorisation d’absence exceptionnelle	8
Infos pratiques.....	9
Bus scolaires	9
Bus & cours à option en S4.....	9
Apprenants déposés à l’école par les parents.....	9
Heures d’ouverture du secrétariat au public	9
IAM	9
MyCard	10
Autorisation parentale et autres documents officiels.....	10
Étude après les cours.....	10

Rentrée scolaire

Nouvelle nomenclature : le facilitateur

A l'EIMLB, les enseignants deviennent facilitateurs. En effet, leur travail se caractérise moins par la transmission de savoirs que par l'accompagnement et le soutien des apprenants dans leur développement individuel et scolaire.

Premier jour de classe

La rentrée scolaire pour l'année 2021/22 se fait aux dates suivantes :

- jeudi le **16 septembre à 08h00** heures pour les classes de **S1**.
- vendredi le **17 septembre à 08h00** heures pour les classes de **S2 à S4**.

Manuels scolaires

Les manuels scolaires officiels sont fournis gratuitement par l'École. Ces manuels se trouveront à l'École et y seront délivrés aux apprenants à la rentrée. D'éventuels livres de lecture restent à charge des parents. Dans ce cas, les facilitateurs informeront les parents à temps.

Fournitures scolaires

En général

- 1 stylo à plume et au moins 2 stylos à bille bleus
- Recharges d'encre
- Des stylos à bille rouge, noir et vert
- Des crayons couleur d'au moins 8 différentes couleurs
- 2 crayons
- 1 taille-crayons
- 1 gomme
- 1 règle (30 cm)
- 1 petite paire de ciseaux
- 1 bloc de papier quadrillé A4
- 2 fardes à élastique

Le gros du travail des apprenants se fera sur leur iPad qui fera office de cahier.

Veuillez noter également que votre enfant recevra un agenda de la part de l'école.

En éducation artistique

Les listes du matériel pour les cours d'éducation artistique des différents niveaux sont jointes au présent courrier de la rentrée expédié par courriel (mail). Ces listes peuvent également être consultées sur le site de l'école sous « [Rentrée 2021-22](#) ».

Semaine d'initiation pour les S1

Généralités

Pendant la semaine d'initiation, les **apprenants des classes de S1** sont informés de toutes les modalités de fonctionnement de l'école au quotidien. Les deux premières doubles leçons sont encadrées par le régent/la régente ; les introductions aux différents autres aspects de fonctionnement de l'école sont faites par les facilitateurs en charge des leçons respectives.

Team-building au Moulin d'Altwies

Une matinée de « team building » au Moulin d'Altwies est prévue au cours du mois d'octobre. L'École prend entièrement à charge les frais du team-building.

Matinée iPad

La matinée iPad aura lieu le samedi **18 septembre 2021 de 8h00 à 12h00 pour les apprenants de S1 et les autres nouveaux apprenants et leurs parents.**

La direction de l'École exposera les modalités de sa politique numérique, son modèle de progression par ligues et notamment sa *Charte d'utilisation des Tablettes et d'Internet*. Cette charte devra obligatoirement être signée par les apprenants et leurs parents avant la distribution des iPads.

Les apprenants du secondaire recevront leur **iPad** selon les modalités du contrat de leasing du programme ministériel one2one que vous pouvez consulter à l'adresse <https://portal.education.lu/cgi/CLASSES-MOBILES/ONE2ONE>. Pour la signature du contrat, il est indispensable que le représentant légal de l'apprenant soit présent lors de la remise.

En début de septembre, les parents recevront de la part de l'école un courrier reprenant les informations suivantes :

- Programme de la matinée iPad ;
- Charte numérique de l'EIMLB ;
- Explications concernant les identifiants numériques IAM de l'enfant.

Planification de l'année

Calendrier

L'année scolaire est organisée selon un planning bien établi. Vous pouvez le consulter dès la rentrée dans l'agenda de votre enfant.

Réunions avec les parents

Les facilitateurs sont libres de demander une entrevue avec les parents d'un de leurs apprenants. Inversement, les parents peuvent demander une entrevue avec le régent, le tuteur ou un des facilitateurs de leur enfant.

Par année et pour chaque classe, deux réunions conjointes de tous les facilitateurs avec les parents sont programmées. Les réunions sont censées fournir des informations de nature générale et elles sont suivies d'entretiens séparés avec les facilitateurs. Les entretiens séparés se font sur rendez-vous. La présence à ces réunions est obligatoire pour les facilitateurs.

Pour l'année 2021/22, les réunions sont programmées aux dates suivantes :

- **Pour les parents des classes S1 et S2**
 - le 12 octobre à 18h00 avec la Direction et à 19h00 dans les salles de classe avec les facilitateurs respectifs ;
 - le 5 mai à 18h00 avec la Direction et à 19h00 dans les salles de classe avec les facilitateurs respectifs.
- **Pour les parents des classes S3 et S4**
 - le 5 octobre à 18h00 avec la Direction et à 19h00 dans les salles de classe avec les facilitateurs respectifs ;
 - le 12 mai à 18h00 avec la Direction et à 19h00 dans les salles de classe avec les facilitateurs respectifs.

Cours de natation

L'École ira nager - dans les limites des créneaux disponibles - à l'Espace Aquatique de Breistroff. Les enfants seront sous la responsabilité de maîtres-nageurs certifiés.

Les régents en communiqueront le détail en septembre. Veuillez alors consulter l'agenda de votre enfant.

Priorité sera donnée aux classes du primaire.

Activités périscolaires

Activités au secondaire

Chaque jour, des activités variées sont proposées à l'école. Ces activités peuvent être adaptées selon les souhaits des apprenants dans le cadre des disponibilités du personnel et des ressources de l'école.

Le détail des activités proposées sera affiché sur le site de l'école sous « [Activités périscolaires](#) ».

Les activités périscolaires commenceront le 27 septembre. Jusqu'à cette date, les apprenants sont, à priori, libre pendant la pause de midi.

LASEL

L'École participe aux manifestations sportives de la **LASEL** par le biais de ses facilitateurs d'éducation physique. L'organisation et le déplacement pour ces manifestations sont pris en charge par l'EIMLB.

Classes de neige

Les six classes des deux premières années du secondaire (S1 & S2) partiront en classe de neige en Autriche du 3 au 8 janvier.

Les apprenants bénéficieront de 4 heures de sport de neige par jour sous la tutelle d'entraîneurs de ski. Les classes sont accompagnées et encadrées par leurs facilitateurs. Les apprenants travailleront également 2 à 3 leçons par jour à leurs missions, c.-à-d. aux différentes matières scolaires.

Les frais pour le seul séjour seront à charge des familles, alors que l'École se charge des frais de déplacement et des cours de ski.

Le SePAS de l'école pourra assister les familles à faible revenu.

Les horaires de départ et retour, ainsi que toutes les autres informations importantes, vous seront communiqués durant une réunion d'information.

Subvention pour ménages à faible revenu

Les ménages à faible revenu qui ont un enfant scolarisé au secondaire peuvent introduire une demande pour un subside unique. https://cepas.public.lu/fr/aides_financieres/menage-faible-revenu.html

Pour le détail des modalités veuillez consulter les informations ci-dessous.

La demande pour l'obtention des aides financières est à refaire chaque année - pour le 31 octobre au plus tard en utilisant le formulaire disponible au SePAS du lycée.

Aucune demande ne pourra être acceptée après le 31 octobre 2021 !

Peuvent bénéficier d'une subvention pour ménage à faible revenu (SMFR), les demandeurs qui :

- résident avec l'apprenant pour qui ils font la demande
- ont l'autorité parentale pour l'apprenant en question
- ont un revenu mensuel net inférieur au seuil de ménage à faible revenu
- introduisent **une demande séparée pour chaque apprenant à charge pour le 31 octobre au plus tard.**

La demande doit être remise au SePAS (Service psycho-social et d'accompagnement scolaires) du Lycée de l'apprenant.

Exemples des seuils à ne pas dépasser pour un revenu mensuel net (moyenne des 3 derniers mois précédant la demande de subvention) du ménage :

- *famille monoparentale avec 1 enfant à charge : 2.551,95€ net/mois*
- *couple avec 1 enfant à charge : 3.509,08€ net/mois*
- *couple avec 2 enfants à charge : 4.146,80€ net/mois*

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser au SePAS de votre lycée :

Esther SEYLER (Tél. : 281 288 231)
Martine THINES (Tél. : 281 288 232)

sepas@eimlb.lu

Règles en cas d'absences

(Règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 concernant les règles de conduite dans les lycées)

<http://www.men.public.lu/fr/legislation/education-nationale/code/index.html>

Le jour même

Contactez l'école le plus tôt possible par téléphone 281 288-1 ou par courrier électronique via absence.secondaire@eimlb.lu et mettez le **régent en copie**.

Le secrétariat est ouvert à partir de 7h45.

Absence inférieure ou égale à 3 jours

En cas d'absence pour cause de maladie ou de force majeure, les parents de l'apprenant ou la personne investie du droit d'éducation ainsi que, le cas échéant, l'apprenant majeur sont tenus d'informer par écrit (excuse manuscrite ou par courriel) le régent, dans les trois jours de calendrier, des raisons de l'absence et la durée.

Si l'apprenant ne remet pas une excuse valable endéans les trois jours, l'absence est considérée comme non-excusee.

Absence supérieure à 3 jours

Un **certificat médical** devra être remis obligatoirement au régent de classe.

Après 5 jours

*L'apprenant d'une classe à plein temps porté absent pendant **quinze jours de classe consécutifs** sans excuse ou sans motif reconnu valable est considéré comme ayant quitté définitivement le lycée, avec effet à partir du premier jour de son absence.*

Les parents « ou » l'apprenant majeur en sont informés par lettre recommandée.

*Après une absence non excusée de **cinq jours de classe consécutifs**, les parents sont informés, par lettre recommandée, de la mesure prévue à l'alinéa qui précède.*

Autorisation d'absence exceptionnelle

Le régent ou le directeur peuvent accorder à un apprenant, sur demande écrite et dans des cas exceptionnels, un congé dûment motivé ne dépassant pas une journée entière.

L'autorisation de partir avant le commencement des vacances et congés ou de rentrer après la reprise des cours ainsi que tout autre congé dépassant une journée entière, ne peut être accordée que par le directeur dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent.

Les demandes sont à adresser à l'adresse de courriel secretariat@eimlb.lu.

Infos pratiques

Bus scolaires

L'école offre 6 lignes de bus. Pour le détail des horaires et des localités desservies, veuillez consulter le site de l'école sous « [Lignes de Bus](#) ».

Nous prions tous les parents d'encourager leurs enfants à prendre le bus scolaire afin d'éviter un encombrement de voitures devant l'école.

Après les cours, à midi et l'après-midi, le site sera **interdit aux voitures privées** afin de garantir la sécurité des enfants qui prennent le bus.

Bus & cours à option en S4

En S4, les cours à option sont étalés principalement sur les créneaux d'après-midi. De ce fait, il se peut que des apprenants de S4 aient cours le jeudi après-midi et soient par contre libres un autre après-midi. Pour ces cas, pour des raisons de budget, le Ministère n'a pas prévu de courses scolaires à part. Les apprenants en question sont tenus de recourir aux lignes de bus publiques.

Apprenants déposés à l'école par les parents

Le matin, l'école dispose d'un « Kiss & go » où les parents peuvent déposer leur enfant.

Prière de ne pas vous arrêter du côté droit, sur les arrêts de bus, ni juste devant à l'entrée de l'école et de ne pas accompagner l'enfant jusqu'au portail.

Aucun parent n'aura le droit de monter avec les apprenants jusqu'au parvis de l'école, ni à l'intérieur puisque l'école ne dispose ni d'assez de place à l'intérieur du bâtiment ni d'assez de places disponibles au parking pour les voitures.

L'accès à l'arrière du campus, entre les bâtiments, est réservé aux seuls bus scolaires.

Heures d'ouverture du secrétariat au public

Le matin : de 7h45 à 12h30.

L'après-midi : de 13h30 à 16h30.

IAM

Tous les services de l'Education Nationale, dont les apprenants pourront bénéficier, se basent sur un identifiant personnel appelé IAM (Identity and Access Management), se composant des 3 premières lettres du nom de famille, 2 premières lettres du prénom et 3 chiffres (ex : NomPr000).

Afin de pouvoir générer un mot de passe pour cet identifiant, les parents des apprenants de S1 recevront un code d'activation par courrier du Ministère de l'Éducation Nationale (Centre de Gestion informatique de l'Éducation – CGIE) au cours des vacances d'été.

Les apprenants auront besoin de leur mot de passe personnel afin de se logger sur leur iPad remis lors de la matinée iPad. Pas d'iPad sans IAM !

Chaque apprenant aura aussi une adresse mail personnalisée du style : NomPr000@school.lu

MyCard

Dès la rentrée les apprenants de S1 auront une myCard, qui sera la carte de scolarité et qui pourra être chargée, même avant la remise de la carte le premier jour de classe.

La myCard peut être chargée via le site de la restauration scolaire www.restopolis.lu. Les parents peuvent aussi donner de l'argent à leur enfant qui pourra charger sa carte à la caisse du restaurant scolaire.

Autorisation parentale et autres documents officiels

Afin de permettre aux enfants de participer à des voyages au-delà de la frontière luxembourgeoise et en Europe, **une autorisation parentale, délivrée par la commune de résidence** est à déposer au secrétariat de l'EIMLB dès la rentrée. Ce certificat devra avoir une durée de validité d'une année scolaire.

Les autres documents officiels à remplir en début d'année vous seront remis par le régent / la régente de classe lors de la première semaine. Nous vous saurions gré de les retourner dûment remplis et signés jusqu'à la fin de la première semaine.

Étude après les cours

Chaque jour, mise à part le vendredi, les apprenants du secondaire ont la possibilité de profiter d'une période de 45 minutes d'étude en bibliothèque. Les temps d'étude se font sous surveillance. L'horaire de ces périodes est le suivant :

JOUR	PERIODE
Lundi	16:15-17:00
Mardi	16:15-17:00
Mercredi	16:15-17:00
Jeudi	13:45-14:30
Vendredi	/

Après la période d'étude, les apprenants du secondaire quittent l'établissement, à moins qu'ils ne suivent encore une activité périscolaire. Aucun apprenant du secondaire ne restera sans surveillance à l'intérieur de l'enceinte de l'École.